

• JOURS DE COLLECTE •

→ Ordures ménagères & déchets recyclables

Ils sont collectés le même jour : **MERCREDI**

Les bacs et les sacs doivent être sortis la veille au soir pour la collecte du lendemain.

Attention, les bouteilles, pots, bocaux, flacons en verre doivent être déposés dans les bornes prévues à cet effet.

→ Pour rappel

Les collectes qui suivent un jour férié sont décalées au lendemain.

La collecte prévue initialement le mercredi 1^{er} janvier 2020 sera décalée au jeudi 2 janvier 2020.

→ Encombrants

Ils doivent être déposés dans l'une des 7 déchèteries à votre disposition sur le territoire de la Communauté urbaine Caen la mer.

POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET + AINSI QUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Il existe un service gratuit de collecte à domicile des encombrants sur rendez-vous.

Pour en bénéficier, vous pouvez contacter le service des déchets ménagers :

- Par téléphone au **02 31 304 304**
- Ou par mail : contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

Pièces justificatives à fournir :

Pour les personnes âgées de 75 ans et + :

- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité

Pour les personnes à mobilité réduite :

- Justificatif de domicile
- Pièce justificative (copie de carte d'invalidité, justificatif médical...)



Adresse courrier

Communauté urbaine Caen la mer
Service déchets ménagers
16 rue Rosa Parks - CS 52700 - 14 027 Caen cedex 9



À compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté urbaine Caen la mer assurera la collecte des déchets sur votre territoire.

Elle succédera ainsi au SIDOM de Creully (Syndicat Intercommunal des Ordures ménagères) qui sera dissous le 31 décembre prochain.

Le traitement jusqu'alors géré par le SEROC (Syndicat mixte de traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados) sera réalisé désormais par le SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise).

La Communauté urbaine Caen la mer met à votre disposition ce dépliant qui rassemble quelques informations pratiques utiles, et vous invite à prendre contact avec le service « Collecte des déchets » pour toute demande de renseignement supplémentaire ou réclamation :



Par téléphone :

* d'informations sur la collecte des
DÉCHETS MÉNAGERS

02 31 304 304



Par courriel :

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr



Guide COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

ROTS

• Secteur Rots



www.caenlamer.fr | Tél. 02 31 304 304

• BACS & MATÉRIEL •

→ *Besoin d'un bac ou bac cassé ?*

Contactez le service de collecte des déchets ménagers par courrier, courriel ou téléphone.

• Par courrier à l'adresse suivante :

Caen la mer - Collecte des déchets ménagers
16, rue Rosa Parks CS 52700
14027 Caen CEDEX 9

• Par courriel :

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

• Par téléphone :

02 31 304 304



→ *Votre bac a été volé ?*

Vous devez adresser une déclaration sur l'honneur.

→ *Votre bac est sale ?*

Le nettoyage du bac relève de votre responsabilité.

→ *Vous avez besoin d'autres renseignements ?*

Rendez-vous sur le site internet www.caenlamer.fr rubrique « Collecte des déchets », ou contactez le service déchets ménagers :

+ d'informations sur la collecte des
DÉCHETS MÉNAGERS

02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h

• COMPOSTAGE •

→ *Et si vous compostiez ?*



AVANTAGES DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Cette pratique permet d'obtenir un compost gratuit, naturel et respectueux de l'environnement qui enrichira la terre de votre jardin.

De plus, en diminuant la quantité de vos déchets, vous participez à la protection de l'environnement.

CONSIGNES

Dans un composteur, vous pouvez jeter vos déchets alimentaires, vos restes de repas **d'origine végétale**, et vos déchets verts. Vous pouvez consulter et télécharger le guide du compostage et de l'éco-jardinier sur le site internet de Caen la mer.

→ *Comment obtenir un composteur ?*

Si vous habitez en résidence individuelle, inscrivez-vous via le formulaire en ligne accessible sur le site internet : www.caenlamer.fr ou contactez le service déchets ménagers au **02 31 304 304**

Un courrier d'invitation à une réunion d'information vous sera envoyé.



Le composteur accompagné de conseils d'utilisation est fourni gratuitement par la Communauté urbaine Caen la mer, dans la limite d'un composteur par foyer.



• DÉCHÈTERIE •

Vous avez accès aux 7 déchèteries du territoire de Caen la mer dont celle de Bretteville-l'Orgueilleuse.

L'accès aux déchèteries de Fontenay-le-Pesnel et de Creully sera maintenu en 2020, sur présentation de la carte d'accès du SEROC.

Les jours et les horaires d'ouverture des déchèteries, ainsi que la nature des déchets acceptés sont à votre disposition sur le site :

www.caenlamer.fr/rubrique/collecte-des-dechets.

→ *Conditions d'accès*

- L'accès est gratuit aux habitants de la Communauté urbaine sur simple présentation d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité.
- Le nombre d'entrées est limité à 26 passages par an.
- L'accès est limité à tout véhicule < 3,5 tonnes (avec ou sans remorque).

→ *Vous êtes un professionnel ?*

L'accès aux déchèteries se fait uniquement sur présentation d'une carte délivrée par Caen la mer à tous les professionnels qui en font la demande. Pour vous procurer votre carte, rendez-vous sur :

<https://decheterie.caenlamer.fr>

